



Réagencement d'un établissement

Par **menaud**, le **24/10/2013** à **21:35**

Bonjour,
je viens d'acquérir un pas de porte pour ouvrir un restaurant de type rapide. Je souhaite installer une broche à kebab mais je ne veux pas qu'elle soit à la vue des clients pour l'odeur surtout de friture des frites et de cuissons car la salle est grande pour mettre des tables et varier mon activité. Ai-je le droit de mettre l'appareil à kebab dans la cuisine ?
Cordialement.